



**Ministère de
l'Éducation nationale**

PSA Peugeot Citroën

CONVENTION ACADEMIQUE DE PARTENARIAT

entre

l'Académie d'Aix-Marseille

et

**la Direction régionale Peugeot
de Marseille**

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS DU PARTENARIAT.....	page 4
AXES DE COLLABORATION	page 6
MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE	page 9
DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE	page 11
ANNEXE 1 : Les contacts dans l'Académie.....	page 12
ANNEXE 2 : Les contacts à la Direction Régionale Peugeot Marseille.....	page 13
ANNEXE 3 : Le plan d'action pour 2002	page 14

CONVENTION ACADEMIQUE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

- **L'ACADEMIE D'AIX / MARSEILLE**
représentée par Monsieur Jean-Marc MONTEIL, Recteur Chancelier des Universités
ci-après dénommé « l'académie d'Aix / Marseille »

- **AUTOMOBILES PEUGEOT**
La DIRECTION REGIONALE PEUGEOT MARSEILLE
représenté par Monsieur Félix GORI, Directeur de Région Automobiles Peugeot
ci-après dénommé « la Direction Régionale Peugeot Marseille »

- **Le GROUPEMENT DES CONCESSIONNAIRES PEUGEOT**
représenté par Monsieur Jacky CYRILLE

- **Le GROUPEMENT DES AGENTS PEUGEOT**
représenté par Monsieur Bernard LADAME

I - EXPOSE DES MOTIFS

Historique

Depuis trente ans, le Ministère de l'Education Nationale, le Groupe PSA PEUGEOT CITROEN et ses Marques travaillent à préparer l'avenir dans un cadre de relations suivies et concertées.

Au fil du temps et d'actions diversifiées, les deux partenaires ont construit une structure de dialogue entre les acteurs du système éducatif et de l'entreprise. Basée aujourd'hui sur un comité national de pilotage et sur quatorze conventions académiques entre des équipes rectorales et celles d'unités industrielles du groupe, l'organisation choisie permet des échanges fructueux, évolutifs aux plans international, national, académique et local.

Un accord national

Pour développer des relations équivalentes entre les équipes commerciales régionales et rectorales concernées, le Groupe PSA PEUGEOT CITROEN et ses Marques, et le Ministère de l'Education Nationale, ont signé le 23 novembre 2000 un accord de partenariat.

L'objectif de cet accord est de favoriser le développement durable et structuré de relations de proximité entre les rectorats d'Académie et les Directions Régionales Peugeot et Citroën, les établissements scolaires, les succursales, les concessionnaires et les agents des deux marques.

Des conventions académiques

Dans ce contexte, l'Académie d'Aix / Marseille , la Direction Régionale Peugeot de Marseille, le Groupement des Concessionnaires conviennent de créer leur propre partenariat, outil de dialogue et d'action.

Cette relation partenariale, destinée à tenter de satisfaire les besoins des uns et des autres, visera en particulier à créer les conditions les plus favorables pour insérer des jeunes diplômés dans les entreprises représentant la Marque Peugeot sur l'Académie.

Considérant :

- le partenariat national entre le Ministère de L'Education Nationale et l'ANFA, représentant la branche professionnelle, établi par la convention de coopération renouvelée le 23 septembre 1999
- le mandat confié à l'ANFA par les partenaires sociaux nationaux du secteur d'activité pour l'ensemble de la formation professionnelle, dans le champ de la convention collective des services de l'automobile et le souhait des signataires de respecter la cohérence des actions engagées par l'ANFA et ses partenaires publics

Les actions entreprises au titre de la présente convention interviendront dans les domaines concernés ci-après.

II - AXES DE COLLABORATION

1. Evolution des métiers, des compétences et des formations

La Direction Régionale Peugeot de Marseille et l'Académie d'Aix / Marseille s'informeront mutuellement concernant l'adaptation des formations aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Les informations échangées pourront nourrir la réflexion des groupes de travail chargés de l'élaboration des schémas de formations de l'académie et s'appuyer éventuellement sur les études des métiers réalisées par la Marque Peugeot en liaison avec l'ANFA.

L'académie d'Aix / Marseille informera la Direction Régionale Peugeot de Marseille de l'évolution des diplômes, des formations et des structures pédagogiques de l'académie.

2. Information et orientation des jeunes

La Direction Régionale Peugeot de Marseille et l'Académie d'Aix / Marseille accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes visant à faciliter le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront à l'information des jeunes, des conseillers d'orientation psychologues, des chefs d'établissement, des professeurs principaux des collèges et des lycées et de représentants des parents d'élèves par :

- la diffusion de supports d'information sur les métiers du réseau Peugeot
- le témoignage de professionnels du réseau Peugeot sur leurs métiers, au cours de manifestation d'information des jeunes, organisés pour les aider à construire leur projet professionnel
- la participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information sur leurs métiers, dans les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur.

3. Insertion professionnelle

Compte tenu des besoins de recrutements qualitatifs et quantitatifs dans le réseau Peugeot, chacun des partenaires s'attachera à faciliter l'insertion de jeunes diplômés dans les entreprises commerciales représentant la Marque Peugeot.

3.1. Aide au recrutement de jeunes diplômés

L'académie d'Aix / Marseille favorisera les contacts entre les établissements et la Direction Régionale Peugeot de Marseille pour aider au recrutement de jeunes diplômés recherchés par les points de vente implantés sur le territoire de la Direction Régionale Peugeot de Marseille.

3.2. Intégration professionnelle des aides éducateurs dans le réseau PEUGEOT

Les entreprises du réseau PEUGEOT embauchent chaque année des techniciens, cadres administratifs et commerciaux.

Au gré des opportunités, la Direction Régionale prendra contact avec les autorités académiques compétentes afin de les informer des opportunités d'emplois du secteur et faciliter l'examen des candidatures des aides éducateurs pour ces emplois.

Les correspondants académiques en charge du dispositif des emplois jeunes de l'Education Nationale seront alors mobilisés afin d'identifier les aides éducateurs intéressés et désireux d'intégrer une équipe commerciale automobile.

L'autorité académique responsable et l'entreprise d'accueil proposeront à chacun des aides éducateurs intéressés un parcours personnalisé de professionnalisation, défini conjointement, afin de faciliter son intégration professionnelle durable.

4. Formation

4.1. Formation professionnelle des jeunes

Les partenaires chercheront à accroître l'efficacité de la formation professionnelle en alternance sous statut scolaire ou par apprentissage par :

- l'accueil de jeunes en stage ou en période de formation dans les points de vente implanté sur le territoire de la Direction Régionale dans le respect de leurs disponibilités
- la participation de représentants de la profession dans des actions de formations de jeunes préparant notamment un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien supérieur
- la mise en place de formations d'adaptation à l'emploi dans le cadre de contrat de qualification et de formation complémentaires d'initiative locale, ceci compte tenu des besoins de la Direction Régionale Peugeot de Marseille et de ses partenaires commerciaux et des possibilités de l'académie.

4.2 Formation continue des personnels de l'Education Nationale

Pour compléter et démultiplier les formations organisées tous les ans par la marque Peugeot et le centre d'études pour la rénovation pédagogique de l'enseignement technique (centre d'étude national), la Direction Régionale, ses partenaires et l'Académie proposeront aux enseignants concernés :

- des réunions d'information sur les évolutions et spécificités de la vente, la réparation et l'entretien des nouveaux modèles Peugeot ;
- des stages individuels de formation de longue durée au sein de la Direction Régionale et dans les équipes du réseau.

Cette politique permettra un complément de formation ou de mise à jour des connaissances professionnelles des équipes éducatives de sciences et techniques industrielles et d'économie - gestion.

4.3. Formation des salariés du réseau Peugeot

Le dispositif académique de validation des acquis (DAVA) pourra être sollicités par la Direction Régionale Peugeot de Marseille pour valider les acquis professionnels des salariés des points de vente du réseau Peugeot.

5. Coopérations diverses

5.1 Aide à l'équipement des établissements de l'Education Nationale

Avec le concours de la marque PEUGEOT, la Direction Régionale de Marseille participera, par l'utilisation des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage, à l'attribution d'automobiles, de matériels automobiles et de documentation pédagogique pour les établissements assurant les formations en maintenance automobile.

5.2 Relation avec l'enseignement supérieur

Le rectorat de l'Académie d'Aix / Marseille facilitera les contacts entre la Direction Régionale de Marseille et les établissements d'enseignement supérieur.

III - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Direction Régionale Peugeot de Marseille, ses équipes commerciales, l'Académie D'AIX / MARSEILLE, ses équipes pédagogiques, et la Délégation régionale ANFA Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse.

La mise en œuvre de la présente convention pourra donner lieu à des conventions locales, sous forme d'avenants, entre un point de vente Peugeot et un établissement scolaire.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente et des accords annexés, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

Le choix des actions devra être aussi équilibré que possible pour l'Académie et la Direction régionale PEUGEOT de Marseille, la réciprocité étant la règle de base de la présente convention et des avenants qui lui seront apportés.

1. Composition et mission du groupe de pilotage

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention académique sont confiés par les signataires de la présente à :

Un comité de pilotage Partenariat Peugeot - Rectorat d'Aix- Marseille qui se compose de la façon suivante :

Peugeot

- Madame Aline SALLES, Responsable Régionale Formation et Développement des Ressources Humaine, Automobiles Peugeot, Direction régionale de Marseille
- Monsieur Jacky CYRILLE, Représentant le Groupement des Concessionnaires Peugeot
- Monsieur Bernard LADAME, Représentant le Groupement des Agents Peugeot

Académie D'AIX / MARSEILLE

SAIO : Service Académique d'Information et d'Orientation

Michel RICHARD
Nicole BRASSART

DAET : Délégation Académique aux Enseignements Techniques

Roland KASTLER
Nathalie MICOULIN-LUTMAN

DAFCO : Délégation Académique à la Formation Continue

Pierre FAYARD

IA-IPR : Responsable pédagogique de la filière

Jean-Claude CAYOL

IEN-ET : Responsable pédagogique de la filière

Dominique DELEAU

ANFA : Association Nationale pour la Formation Automobile
Nathalie PEDINIELLI
Serge AMIOT

Ce groupe de pilotage définira les actions prioritaires à mettre en œuvre pour 2002/2003.

2. Suivi de la convention académique de partenariat et bilan des activités

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

A cette occasion un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

La première réunion fera l'objet d'un état des lieux des actions déjà entreprises entre les partenaires et la mise en œuvre d'un plan de partenariat académique pour l'année à venir. (cf. Plan d'action ci-joint).

3. Confidentialité

Les informations recueillies dans les établissements de la Direction Régionale de Marseille, les sites commerciaux et industriels du Groupe PSA Peugeot Citroen à l'occasion de la mise en oeuvre de la présente convention Académique auront un caractère confidentiel.

Le rectorat de l'Académie de Aix /Marseille s'oblige à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat régional ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans la Direction Régionale Peugeot de Marseille, un point de vente représentant la marque, ou tout établissement du Groupe PSA Peugeot Citroën.

Cette clause de confidentialité vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Education Nationale.

4. Statut des personnels

Les personnels de la Direction Régionale Peugeot de Marseille, des points de vente de la marque, du Groupe PSA Peugeot Citroën et du système éducatif oeuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles à chacun.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

5. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenant.

6. Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait, et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

IV - DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'Académie d'Aix / Marseille ou par la Direction Régionale Peugeot de Marseille sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Aix-en-Provence le 31/01/2002

Le Recteur de l'Académie d'Aix - Marseille,
Chancelier des Universités

Le Directeur de la Direction régionale Peugeot de
Marseille

Monsieur Jean-Marc MONTEIL

Monsieur Félix GORI

Le représentant du Groupement des
concessionnaires Peugeot

Le représentant du Groupement des agents
Peugeot

Monsieur Jacky CYRILLE

Monsieur Bernard LADAME

Annexe 1 LISTE DES CONTACTS AU RECTORAT D' AIX- MARSEILLE

Académie de Aix-Marseille Recteur, Chancelier des Universités Monsieur Jean-Marc MONTEIL	Tel : 04-42-91-71-03
Délégué académique aux enseignements techniques Monsieur Roland KASTLER	Tel : 04-42-92-88-04
Chef du service académique d'information et d'orientation Monsieur Michel RICHARD	Tel : 04-42-91-70-15
Délégué académique à la formation continue Monsieur Pierre FAYARD	Tel : 04-42-93-88-64
Inspecteur IA-IPR en Sciences et Techniques Industrielles Monsieur Jean-Claude CAYOL	Tel : 04-42-91-70-40
Inspecteur IEN-ET en Sciences et Techniques Industrielles Madame Dominique DELEAU	Tel : 04-42-93-88-10
Inspecteur IEN-ET en Economie Gestion Monsieur Claude PRIGENT	Tel : 04-42-93-88-01
Inspecteur IA-IPR en Economie Gestion Monsieur Thierry LEFEUVRE	Tel : 04-42-91-70-40

Annexe 2 LISTE DES CONTACTS A LA DIRECTION REGIONALE PEUGEOT DE MARSEILLE

Directeur

Monsieur Félix GORI

Tel : 04 42 34 41 41

Fax : 04 42 34 41 59

Responsable régionale de la formation et du développement des ressources
humaines

Madame Aline SALLES

Tel : 04 42 34 41 10

Représentant des concessionnaires Peugeot

Monsieur Jacky CYRILLE

Garage BERBIGUIER / Cavaillon - Pertuis

Tel : 04 90 06 62 62

Représentant des agents Peugeot

Monsieur Bernard LADAME

Tel : 04 90 30 10 46

Annexe 3 LE PLAN D' ACTIONS POUR 2002

Axe « information et orientation des jeunes »

Action 1	Diffusion auprès des établissements scolaires et apprentissage, ainsi qu'auprès des CIO (Centre d'orientation et d'information) des brochures sur les métiers de l'automobile existants au sein d'une concession Peugeot
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des établissements et interlocuteurs - Brochures
Délais	Mars - Avril 2002

Action 2	Participation à des manifestations pour l'information et l'orientation des jeunes : METIERAMA, et autres forums dans les bassins d'emploi à définir
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Témoignages de professionnels - Conférences - Présence sur les stands - Mise à disposition de cassettes vidéo
Délais	Participation de PEUGEOT à METIERAMA les 7, 8, 9 Mars 2002 : <ul style="list-style-type: none"> - Sur les stands - Participation aux deux conférences prévues sur le thème « L'automobile demain » le vendredi 8 Mars à 15h30 et le samedi 9 Mars à 15h30.

Action 3	Information des conseillers d'orientation psychologues et des professeurs principaux de 3eme sur la réalité des métiers et des carrières chez Peugeot
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Témoignage de jeunes professionnels - Participation à 3 à 4 journées d'informations réunissant chacune entre 100 et 200 professeurs principaux et COP
Délais	Dans le courant de l'année scolaire 2002-2003

Axe « insertion professionnelle »

Action	Organisation dans les établissements formant aux métiers de l'automobile de réunions d'information sur les carrières proposées par la marque Peugeot auprès des jeunes déjà dans la filière « Automobile » afin de renforcer leur motivation, de présenter les perspectives d'emploi et d'éviter ainsi les abandons en cours de route.
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Témoignages de jeunes professionnels sur les perspectives de carrière dans le groupe PEUGEOT- Conférences- Débats
Délais	Mai 2002 ou Septembre 2002

Axe « formation professionnelle des jeunes »

Action 3	Renforcement de la politique de stages dans les domaines de la vente et l'après-vente (carrosserie - réparation)
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Liste des entreprises proposant des stages- Diffusion de cette liste aux établissements formant aux métiers de l'automobile- Production en commun d'un guide des 'Périodes en Entreprise'
Délais	Aux dates des périodes de formation en entreprise à partir de l'année scolaire 2002-2003

Axe « formation continue des personnels de l'Education nationale »

Action	Organisation pour les enseignants de la filière proposés par les inspecteurs de réunions d'information sur les nouveautés de la marque ou autres sujets selon besoins
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Liste des enseignants
Délais	Année scolaire 2002-2003

Axe « Insertion des Aides éducateurs »

Action	Fournir les offres d'emploi dans le groupe PEUGEOT
Moyens	<ul style="list-style-type: none">- Liste des offres
Délais	Année scolaire 2002-2003